

REPONSE A LA QUESTION ECRITE AU MAIRE

CONSEIL TERRITORIAL

MAIRIE DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale relative à l'ancienne Ecole des Beaux-Arts. Monsieur Jean-Baptiste CUBAUD, membre de « La Fabrique de la Ville » a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Dans le PLU-H en cours d'approbation, le devenir de l'ancienne école des Beaux-Arts est évoqué par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) des trois Gaules. Il y est, en effet, question de reconvertir ce lieu "en permettant une programmation ouvrant le site sur le quartier environnant".

La commission d'enquête, qui n'a pas émis d'observation défavorable sur ce site, a précisé que la cohérence de ce projet tenait au respect des préconisations de l'OAP. C'est pourquoi, elle a souhaité que la ville mène une concertation avec les habitants sur ce projet : "l'arbitrage entre les attentes des résidents et ces orientations passent par la pérennisation de la concertation, notamment quant aux modalités de réalisation des opérations significatives ou emblématiques ».

Dans ce contexte, le Conseil Territorial de la Mairie du 1er arrondissement voudrait savoir quelles sont les modalités de mise en place de cette concertation prévues par la Ville et dans quelles mesures ces modalités seront concertées. Le Conseil Territorial souhaite que cette concertation s'engage rapidement.»

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

REPONSE DE Michel LE FAOU : Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme, L'Habitat et le Logement, La Politique de la Ville et la Vie des quartiers

La Ville de Lyon est propriétaire des locaux situés 10 rue Neyret, construits dans les années 1960 pour accueillir l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon.



En 1936, l'École des Beaux-Arts est transférée à l'École Textile, située sur le cours des Chartreux. En 1948, une partie de ses ateliers est déplacée dans une ancienne caserne, située 10 rue Neyret, sur les pentes de la Croix-Rousse, qui est démolie en 1954 et remplacée par un nouveau bâtiment de l'architecte Paul Bellemain, inauguré le 19 novembre 1960. L'école est relocalisée en mars 2007 sur le site des Subsistances.

Les locaux de la rue Neyret sont depuis affectés à divers usages : service Archéologie et lieu de stockage pour l'Opéra de Lyon et accueillent en toiture des antennes de téléphonie mobile.

Comme chacun en a conscience, le secteur de l'amphithéâtre des Trois Gaules représente un site à fort enjeu patrimonial, marqueur de différentes époques historiques, inscrit dans le périmètre UNESCO, au cœur des pentes de la Croix-Rousse (vestiges de l'amphithéâtre des Trois Gaules, ancien jardin des plantes, église du Bon Pasteur, ENBA, viaduc et tunnel Terme, témoin des ouvrages techniques liés aux transports des pentes).

Une orientation d'aménagement et de programmation du secteur de l'amphithéâtre des Trois Gaules est inscrite au futur PLU-H, dont les interventions sur le site devront se faire en cohérence avec les deux enjeux majeurs suivants :

Révéler la « valeur universelle exceptionnelle » de l'amphithéâtre des Trois Gaules,

Donner à voir et à comprendre la « continuité » historique des occupations du lieu.



CABINET DES ADJOINTS

Le principe d'aménagement n°4 de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) prévoit la reconversion de l'ancienne ENBA en permettant une programmation ouvrant le site sur le quartier environnant. Sur le plan graphique, est inscrit un principe de liaison entre la rue Neyret et la rue des Tables Claudiennes.

Souhaitant relancer la réflexion en vue de la reconversion du site, la Ville a donné un accord de principe à la société Crédit Agricole Immobilier en mai 2016 pour développer un projet immobilier à usage principal d'habitation, comprenant une part de logement social étudiant. Rappelons ici, que la Ville de Lyon et la Métropole, doivent s'appuyer sur un partenariat solide pour porter un projet d'une envergure à la hauteur des enjeux patrimoniaux du site.

Le projet envisagé prévoit la démolition d'une partie de la construction, permettant ainsi de libérer un espace de belvédère et un cheminement vers la rue des Tables Claudiennes, et de libérer la perspective sur l'église du Bon Pasteur.

Une vision ambitieuse et très appréciable pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier qui verront ainsi le quartier s'ouvrir et gagner en espace public.

Les études se poursuivent et le projet a fait l'objet de plusieurs présentations en séance d'architecte conseil, la dernière s'étant déroulée le 7 février dernier, en vue d'une validation de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.



Des discussions sont par ailleurs en cours avec la Métropole de Lyon afin d'échanger sur le statut de la future esplanade, située entre deux emprises de voiries publiques et à usage de place publique, relevant a priori de la compétence de la Métropole, ainsi que du montage immobilier permettant ce transfert de propriété.

Lorsque les principes directeurs, la programmation et les surfaces de plancher seront stabilisés, en principe après la séance d'architecte conseil du 6 juin prochain, la Ville saisira France Domaine afin de finaliser la négociation financière et d'élaborer la promesse de vente en vue d'une présentation en conseil municipal au cours du 2e semestre 2019.

En ce qui concerne la concertation autour du projet avec les résidents du quartier, il faut souligner que la dimension du site doit pouvoir se concevoir à plusieurs échelles, celle des résidents du quartier, bien évidemment, mais aussi celles de la Ville et de la Métropole, car nous sommes au cœur d'une Ville et d'un site aux dimensions culturelles et archéologiques qui dépassent les limites de notre territoire. Une dimension de culture patrimoniale mondiale que nous souhaitons valoriser au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.

Comme la commission d'enquête du PLU H l'a formulé, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, s'associeront, chacune suivant ses compétences respectives, pour suivre la recommandation émise qui vise à, je cite : « pérenniser la concertation avec les résidents du quartier, notamment quant aux modalités de réalisation des opérations significatives ou emblématiques ».



CABINET DES ADJOINTS

Il conviendra donc de déterminer avec les Elus concernés, la Métropole, la Ville, et les Elus du 1^{er} Arrondissement, les suites à donner à cette recommandation, une fois le PLU-H approuvé.

C'est pourquoi, je vous propose que nous reprenions contact, dans le courant du 2^{ème} semestre 2019, pour élaborer avec vous, l'objet de la concertation à soumettre aux résidents du quartier, et les modalités de cette concertation.

J'espère avoir répondu à votre question.



Michel LE FAOU

Délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme,
L'Habitat et le Logement,
La Politique de la Ville et la Vie des quartiers



Jérôme MALESKI

Conseiller Municipal
Délégué à la Démocratie
Locale et Participation
Citoyenne

